

**FAITS SAILLANTS**

Ce document présente de manière sommaire les principales modifications apportées aux règles budgétaires du Programme de financement des infrastructures des centres de la petite enfance.

**AVANCE DE FONDS DE 50 000 \$**

Au début du projet, soit à la suite de l'octroi de places au CPE par le ministre, une avance de fonds de 50 000 \$ est versée au CPE pour qu'il puisse assumer les dépenses initiales, notamment les honoraires des principaux professionnels (chargés de projets, architectes, ingénieurs, etc.). Cette avance de fonds vise à permettre au CPE de déposer rapidement une étude de faisabilité comprenant l'étude d'opportunité, les plans et les budgets estimatifs de son projet.

**INDEXATION DE L'ENVELOPPE ACHAT-CONSTRUCTION**

L'enveloppe achat-construction a été majorée de 5,50 % en 2021-2022. Cette majoration se rapporte à l'indice des coûts de la construction de bâtiments non résidentiels à Montréal de 2020 (3,4 %) <sup>1</sup> augmenté de 2,1 %, correspondant à l'écart entre l'évolution des barèmes par rapport à la réelle augmentation de l'indice des prix de construction du secteur non résidentiel à Montréal pour les années 2005-2006 à 2020-2021.

**INDEXATION DE L'ENVELOPPE MOBILIER-ÉQUIPEMENT ET DE L'ENVELOPPE JEUX EXTERIEURS**

L'enveloppe mobilier-équipement et l'enveloppe jeux extérieurs ont été majorées de 0,77 % pour tenir compte de la variation de l'indice des prix à la consommation (excluant les boissons alcoolisées, les produits du tabac et le cannabis récréatif) du Québec en 2020.

---

<sup>1</sup> Les coûts de la construction de bâtiments non résidentiels ont affiché une hausse de 3,4 % pour Montréal selon [Le Quotidien — Indices des prix de la construction de bâtiments, quatrième trimestre de 2020 \(statcan.gc.ca\)](#)